

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME



7.3 MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de
Poncins approuvant le P.L.U.

Poncins, le...

APTITUDES AMENAGEMENT

Siège social : Route de Lyon 42310 La Pacaudière - Tél : 04 77 64 39 23 - Fax : 04 77 64 39 37
Agence de Roanne : Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne - Tél : 04 77 71 28 82- Fax : 04 77 64 39 37
aptitudes.amenagement@orange.fr



Sommaire

Page

CHAPITRE I : Alimentation en eau potable	2
CHAPITRE II : Assainissement	3
CHAPITRE III : Traitement des déchets	5

CHAPITRE I

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

la commune de PONCINS fait partie du *Syndicat des Eaux du Lignon* pour l'adduction et la distribution de l'eau potable. Ce syndicat regroupe près de 2 communes : Poncins et Cléppé. La gestion du service et l'entretien du service sont délégués à la Société SAUR France.

L'eau du syndicat provient d'un point de captage dans la nappe alluviale du Lignon (puits de Naconne à Cleppé). Toutefois, en cas d'insuffisance en ressource en eau, notamment en cas de pollution, le réseau du syndicat du Lignon peut être alimenté par celui de la Bombarde auquel il est relié. Des travaux sont en cours afin que l'inverse soit possible, c'est-à-dire de permettre au réseau du Lignon d'alimenter celui de la Bombarde si le besoin s'en fait sentir. En effet, durant la sécheresse de l'été 2003, il s'est avéré que la ressource en eau du syndicat du Lignon aurait permis d'alimenter celui de la Bombarde, dont la ressource en eau était très insuffisante.

Le réseau de distribution dessert au total 634 abonnés pour 1209 habitants et une consommation d'environ 77 000 m³ soit 63l/j/hab.

Situation actuelle du réseau :

L'alimentation du territoire communal est assurée par trois conduites principales en provenance de *Cléppé* à hauteur des hameaux

- des Bruyères : cette canalisation (Ø125mm) après avoir desservi le hameau des Bruyères rejoint la RD 18. A cet endroit, la canalisation dessert au Nord les quelques habitations existantes et au Sud le hameau de Goincet, puis celui de Loirde avant de rejoindre le réseau du centre bourg via le quartier de Bruliolle.
- de Charmillange : cette canalisation (Ø125mm) dessert les quelques habitations situées à hauteurs des lieux dits de Charmillange, Sancieux et la Sciaulée, puis rejoint la canalisation en provenance des Bruyères à hauteur de Bruliolle.
- des Varennes : A partir du carrefour entre la RD 60 et la VC n°8, trois antennes partent de la canalisation principale (Ø150mm). Une dessert la Croix Blanche, à l'Est de la RD 60, une dessert au Sud le lotissement des Roties et les quelques habitations isolées aux alentours, et la dernière dessert le quartier de Rampeau avant de rejoindre le bourg.

Situation future du réseau :

Les ressources en eau en provenance propre au syndicat couplée, le cas échéant avec celles du syndicat de la Bombarde sont suffisantes pour assurer l'alimentation en eau des habitants actuels et futurs de la commune de Poncins.

La demande en eau potable des différents lieux dits isolés du bourg devrait se stabiliser compte tenu qu'aucun logement et qu'aucune activité supplémentaire ne pourra être réalisé en dehors du bourg et des quartiers périphériques, hormis des constructions agricoles.

Concernant la desserte des zones d'urbanisation future AU, celles-ci conduiront, sous réserve d'un dimensionnement satisfaisant à des extensions de réseaux limitées. En effet, pour les deux zones AU, les canalisations d'eau se trouvent soit en bordure de la zone, soit à moins de 100m de celles-ci.

CHAPITRE II

ASSAINISSEMENT

Situation actuelle :

Assainissement collectif :

L'ensemble du réseau d'assainissement collectif est constitué d'environ 9000m de canalisation et de deux postes de refoulement qui aboutissent à une station d'épuration située à l'Ouest du bourg, en bordure du Lignon. Les deux postes de refoulement permettent le transfert des eaux usées des hameaux de Vizézy et de Bruliole vers la station d'épuration. Seule la partie la plus ancienne du réseau d'assainissement collectif, d'une longueur d'environ 300m et desservant le bourg est de type unitaire. Le reste du réseau est de type séparatif.

On distingue 4 bassins de collecte :

1. Bassin de collecte du centre bourg
2. Bassin de collecte de Rampeau, Beaugendre, les Roties
3. Bassin de collecte de Bruliole
4. Bassin de collecte de Vizézy

La station d'épuration, construite en 1973 pour une capacité de 250 EH soit 37,5 m³ /j, est aujourd'hui désuète et très largement sous dimensionnée.

En effet, 514 habitants sont raccordés au réseau communal, qui collecte 125 m³/j d'effluents, soit plus de 3 fois la capacité nominale de la station d'épuration.

Assainissement individuel :

L'assainissement individuel concerne 156 habitations (sur un total de 338) pour une population de 240 habitants.

Près de la moitié des systèmes d'assainissement individuel sont à réhabiliter

Situation future :

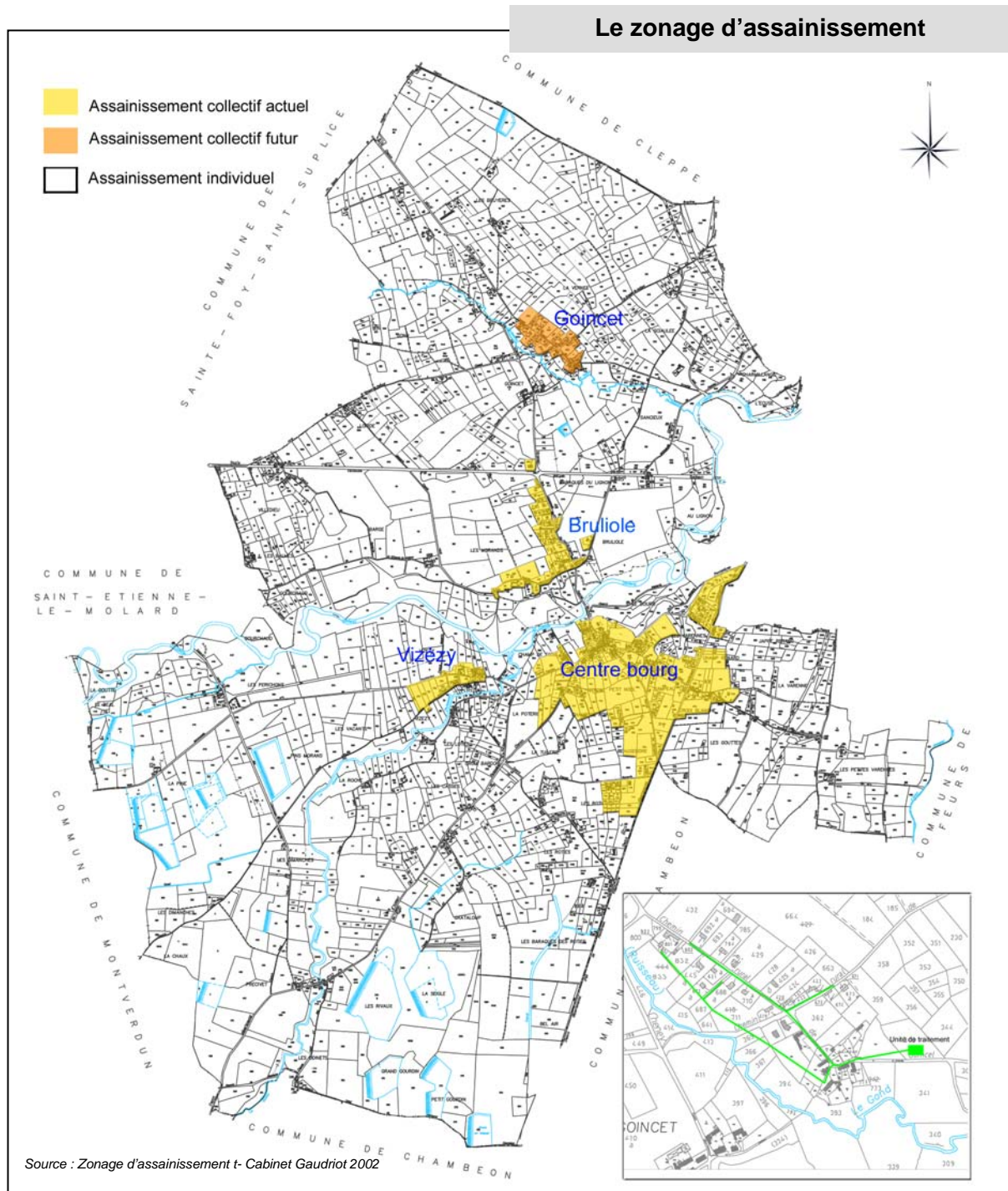
Assainissement collectif et zonage d'assainissement :

L'étude d'assainissement a mis en place un programme de travaux visant notamment à améliorer la collecte et le transfert des eaux usées vers la station d'épuration, et limiter la surcharge du réseau par temps de pluie ainsi que de répondre aux besoins futurs de l'assainissement collectif de la commune, notamment en ce qui concerne l'unité de traitement. Ainsi, cette étude préconise la réalisation d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 700 EH (étude en cours). Un emplacement réservé nécessaire à la réalisation de cet équipement a d'ailleurs été inscrit au PLU (ER n° 1 ; parcelle AH 30 en partie).

D'autre part, le zonage d'assainissement prévoit la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif pour le hameau de Goincet, compte tenu du développement résidentiel de ce secteur. Au vu de l'éloignement avec le réseau existant les effluents issus de ce hameau devront être traités sur place.

Comme pour le réseau AEP, le développement des zones AU n'engendrera pas d'extensions démesurée du réseau existant. Toutefois, si le réseau de collecte des eaux usées est correctement dimensionnée, des travaux non négligeables devront être réalisés

afin d'améliorer la prise en charge des eaux pluviales et de limiter les débits évacués dans le Lignon.



Assainissement individuel :

Les dispositifs d'assainissement individuels devront être conformes à la législation et adaptés aux conditions de sol comme indiqué dans le zonage d'assainissement.

CHAPITRE III

TRAITEMENT DES DECHETS

La collecte et le traitement est assuré par la Communauté de Communes de Feurs en Forez.

Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte une fois par semaine. Ces déchets sont ensuite acheminés et traités à Roche la Molière.

La collecte sélective (verre, papier/journaux et emballages) est aussi collectée en porte en porte par l'intermédiaire d'un conteneur unique, et à raison d'une fois tous les quinze jours. Ces déchets sont traités à Firminy (papier/journaux/emballages) et dans le département du Rhône (verre).